



Placement administratif d'un enfant

Par **Isaia frederic**, le **14/11/2016 à 20:50**

Cher maître,

Suite à une décision administrative, ma fille de bientôt 10ans à été placée. Le motif du placement est que je n'etats pas apte psychologiquement actuellement. Sa mère à été absente durant presque trois années. Depuis peu elle a repris contact avec ma fille. De ce fait, mon ex femme souhaiterai reprendre la garde et faire annuler le placement malgré son accord. Quelles sont les démarches réalisables? Ce placement à été prononcé par l'inspecteur de l'enfance du conseil général du var.

Par avance, cher maître, je vous remercie des reponses que vous pourrez me donner.

Mr ISAIA